



**COMPOSITION DES JURYS
UFR Lettres et philosophie EAD
Année universitaire 2019-2020**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 23 septembre 2019 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 1 et Master 2 Lettres Modernes EAD** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2019-2020

Président(e) : Laurence GIAVARINI

Membres :

Virginie BRINKER

Jean-Luc MARTINE

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Lettres et philosophie EAD et sur le site internet de l'EAD.

Fait à DIJON, le 16 décembre 2019

Le Directeur de l'UFR Lettres et philosophie
Henri GARRIC

**Le Directeur de l'UFR
Lettres & Philosophie
Henri GARRIC**